

**AAHA = Amicale Alexandrie Hier et Aujourd'hui**

**Louis Blin et Marine Poirier**

**“Le consulat général de France à Alexandrie,  
une histoire partagée”**



**Consulat général de France à Alexandrie (photo prise en 2005)**

**Cahier no 48**

**Octobre 2006**

---

Texte extrait de l'ouvrage collectif "Alexandrie et la Méditerranée, entre histoire et mémoire", paru en mai 2006 aux éditions Maisonneuve et Larose (Paris) sous la direction de Louis Blin et Caroline Gaultier-Kurhan.

L'institution consulaire française à l'étranger « plonge ses racines au XII<sup>e</sup> siècle avec les premiers consulats créés par les ports italiens, puis par Marseille au XIII<sup>e</sup> siècle, pour protéger leurs marchands. »<sup>1</sup> Ville florissante à cette époque, Alexandrie est l'un de leurs principaux partenaires. En 1172, un voyageur européen de passage écrit que cette ville « abonde de marchands (étrangers). Chaque nation y possède son propre comptoir »<sup>2</sup>, citant notamment plusieurs provinces de ce qui est aujourd'hui la France. Le comptoir désigne alors une agence de commerce et, dès 1182, le chef élu de ces colonies prend le nom de « consul »<sup>3</sup>. Il est donc probable que vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle, un « consul » français soit déjà fixé à Alexandrie. En 1215, les « marchands francs », c'est-à-dire issus des contrées chrétiennes d'Occident, y étaient trois mille<sup>4</sup>.

La France du Moyen Age, en particulier sa partie sud, avant qu'elle ne soit soumise à l'autorité du roi, développe ses échanges commerciaux avec le Levant dans la désunion et la concurrence. Ainsi les villes du Midi comme Marseille, Narbonne, Montpellier et Aigues-Mortes envoient en Egypte, dans l'Echelle d'Alexandrie<sup>5</sup>, des fondés de pouvoir chargés de veiller sur place à l'essor du commerce. A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, après la dernière croisade, l'Eglise prétend interdire le commerce avec les « Sarrasins »<sup>6</sup>. Cependant, malgré la prohibition papale, un noyau de Français reste fixé en Egypte et assure la poursuite du commerce et l'entretien du fondouk<sup>7</sup>. Les communautés françaises s'organisent ; la fonction de consul se précise pour désigner au XIII<sup>e</sup> siècle « un officier destiné à défendre les intérêts français à l'étranger, notamment dans les ports et cités commerçantes »<sup>8</sup>, qui, à Alexandrie, accueille aussi pèlerins et voyageurs de passage. La diversité des modes de nomination (lettre de provision royale, désignation par les marchands de la « nation française »<sup>9</sup> ou désignation par la ville

---

<sup>1</sup> MEZIN A., *Les consuls de France au siècle des Lumières (1715-1792)*, Paris, Imprimerie Nationale, 1997, p. 3.

<sup>2</sup> SENNOUNE O., *Corpus des voyageurs*, site Internet du Centre d'Etudes Alexandrines, [www.cealex.org](http://www.cealex.org). Récit de Benjamin de Tudèle (1172-73).

<sup>3</sup> REY A. (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1998.

<sup>4</sup> ASHTOR E., *Levant Trade in the Middle-Ages*, Princeton, Princeton University Press, 1983.

<sup>5</sup> Les « Echelles » sont les places maritimes ou comptoirs commerciaux établis par les nations chrétiennes dans l'Empire ottoman du XII<sup>e</sup> siècle au XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>6</sup> HEYD W., *Histoire du commerce du Levant au Moyen-Age*, Leipzig, Otto Harrassowitz, 1885. Interdiction en 1289 par Nicolas IV du commerce avec les Sarrasins, renouvelée en 1308 par Clément V et retrait de toutes les licences pour l'Egypte et la Syrie en 1359 par Innocent IV.

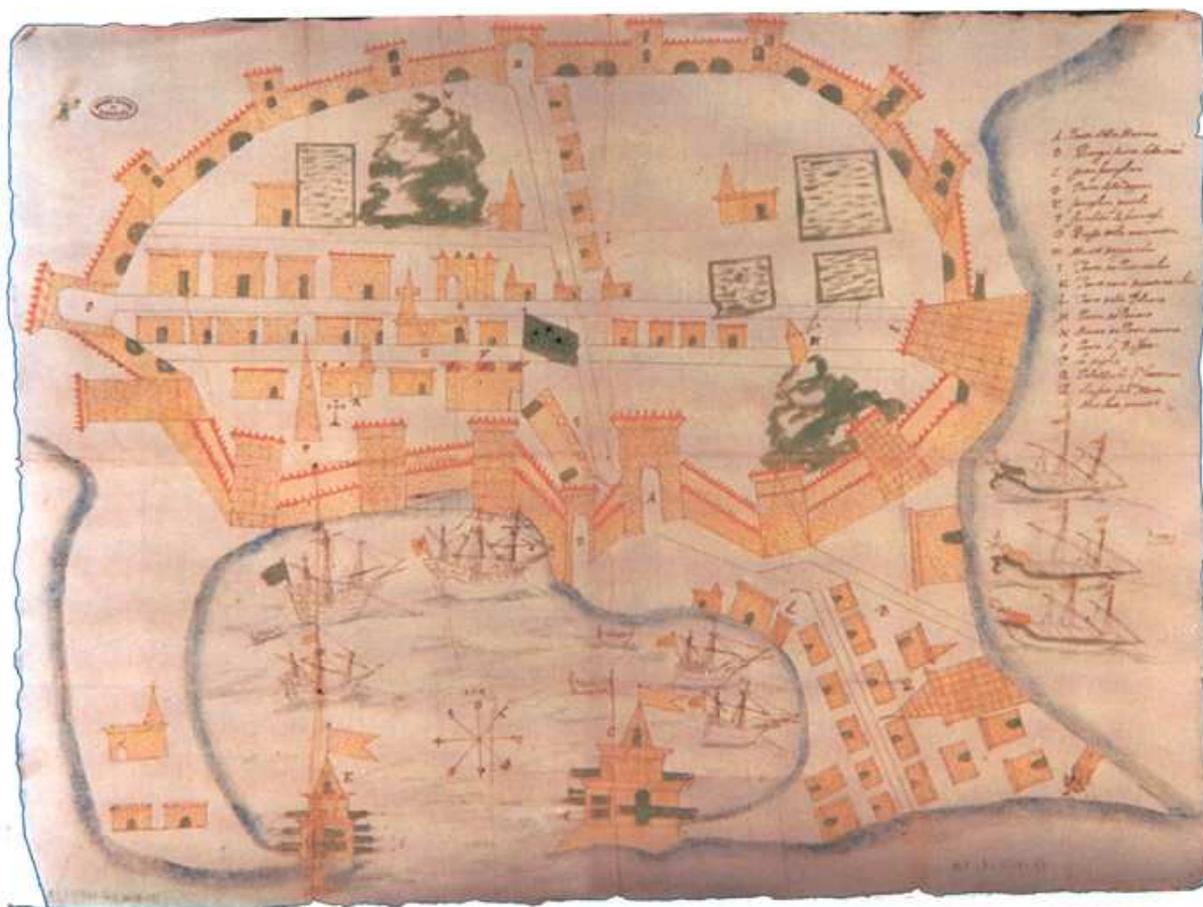
<sup>7</sup> « Le fondouk est un édifice organisé autour d'une cour centrale abritant au rez-de-chaussée des magasins d'entrepôt et, à l'étage, des cellules destinées au logement ». SENNOUNE O., « Fondouks, khans et wakalas à Alexandrie à travers les récits de voyageurs », in *Annales Islamologiques*, 38, 2004.

<sup>8</sup> DOUMERC B., « Les marchands du Midi à Alexandrie à la fin du XV<sup>e</sup> siècle », in *Annales du Midi* – Tome 97 – n°171 – Juillet-Septembre 1985. A noter aussi, l'élaboration d'un code des consuls par la ville de Marseille en 1253.

<sup>9</sup> La « nation française » désigne la communauté française établie à Alexandrie, qui présente les aspects d'une petite république marchande avec un gouvernement, une police, une justice et un ou plusieurs lieux de culte. BUTI G., *Affaires*

de Marseille) entraîne rapidement une certaine confusion, et des conflits éclatent aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles entre les consuls de Marseille, de Narbonne, d'Avignon ou de France.

Le commerce français connaît des périodes euphoriques : à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et au début du XV<sup>e</sup> pour les marchands languedociens ; au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, lorsque la création des « galères de France » par Louis XI ravive les échanges et permet aux Français de se libérer de la domination italienne<sup>10</sup>. Cependant, ces épisodes sont limités et les Français subissent les conséquences de la guerre de cent ans, d'une mauvaise organisation, de l'absence d'unité et de la montée en puissance des marchands vénitiens. De vingt-trois marchands français en 1403<sup>11</sup>, l'Echelle n'en compte plus que cinq en 1413 et aucun en 1498<sup>12</sup>.



Carte d'Alexandrie du XVI<sup>e</sup> siècle

(le consulat de France est surmonté d'un drapeau vert)

*courantes à la chancellerie de France à Alexandrie au XVIII<sup>e</sup> siècle*, site Internet du Centre d'Etudes Alexandrines, [www.cealex.org](http://www.cealex.org).

<sup>10</sup> DOUMERC B., *op. cit.*, p. 278. Initiative de mise en route d'un convoi de galères, mettant fin à la location de navires aux Italiens, aux échanges isolés, et assurant le développement d'un commerce national. Entreprise de Jacques Cœur, bien accueillie en Egypte suite au travail diplomatique de Jean de Village.

<sup>11</sup> ASHTOR E., *op. cit.*

<sup>12</sup> HEYD W., *op. cit.*, p. 486.

En 1507, Philippe de Paretès, premier consul français connu de façon certaine à Alexandrie, parvient à redresser le commerce grâce à la conclusion d'un traité avec le sultan mamelouk El Ghouri, qui permettait la création d'une représentation au Caire et assurait aux Français une certaine liberté de se livrer au commerce. Les Capitulations françaises, signées en 1536 et renouvelées par la suite, garantissent libertés commerciale, civile et religieuse aux sujets du roi de France. Un article assujettit formellement tous les étrangers, sauf les Vénitiens, à l'usage de la bannière de France : « Que, les Vénitiens en hors, les Génois, Anglais, Portugais, Espagnols, Catalans, Siciliens, Anconitais, Ragusais et entièrement tous ceux qui ont cheminé sous le nom et bannière de France d'ancienneté jusqu'à aujourd'hui et en la condition qu'ils aient cheminé, d'ici en avant, ils aient à y cheminer de la même manière. »<sup>13</sup> « Seule avec celle de Saint-Marc, la bannière française pouvait flotter sur les mers du Levant, et la France devenait la protectrice de tout le commerce des chrétiens occidentaux dans les Etats du Grand Seigneur. »<sup>14</sup> Pendant la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, le commerce français supplante entièrement celui des Vénitiens. Les voyageurs signalent même l'établissement à Alexandrie d'un deuxième « fondouk de France »<sup>15</sup>.

Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, la prépondérance française s'accroît. Les marchands s'installent au Caire, devenu le plus grand centre d'échanges commerciaux en Egypte, si bien que le consulat y est transféré en 1610. Trois vice-consulats sont créés à Alexandrie, Rosette et Damiette, avant-ports de la capitale constituant le débouché maritime de l'Egypte.

En France, l'organisation consulaire se précise, avec le renforcement de l'autorité royale et la mise en place de grandes réformes rationalisant l'administration. Colbert confère une organisation stricte et cohérente au corps consulaire en le plaçant sous l'autorité de la Marine en 1681<sup>16</sup>. Dès 1618, les consuls établis aux échelles du Levant avaient interdiction de négocier, ce qui eut pour conséquence la mise en place d'un système de rémunération des consuls, dont la charge fut confiée à la Chambre de Commerce de Marseille, qui établit à cet effet un « droit de tonnage » sur tous les bâtiments commerçant avec le Levant et la Barbarie<sup>17</sup>. L'arrêt du Conseil d'Etat du 31 juillet 1691 attribue au Roi seul le droit de nommer les consuls, par lettre de provisions enregistrée par le parlement de Provence et l'Amirauté de Marseille pour le Levant et la Barbarie<sup>18</sup>.

Le consul apparaît comme l'intermédiaire entre la « nation », les autorités métropolitaines et les dirigeants locaux. Secondé par des assistants, il délègue une partie de ses charges à un vice-consul, comme à Alexandrie par exemple où le vice-

<sup>13</sup> MASSON P., *Histoire du commerce français dans le Levant au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Librairie Hachette, 1897. Capitulations de 1581, article 1.

<sup>14</sup> MASSON P., *op.cit.*, p. XIII.

<sup>15</sup> SENNOUNE O., *op. cit.*. Récit de Hans Jacob Breuning (1579). « Les Français en ont deux et l'un d'eux avait été autrefois celui des Génois ».

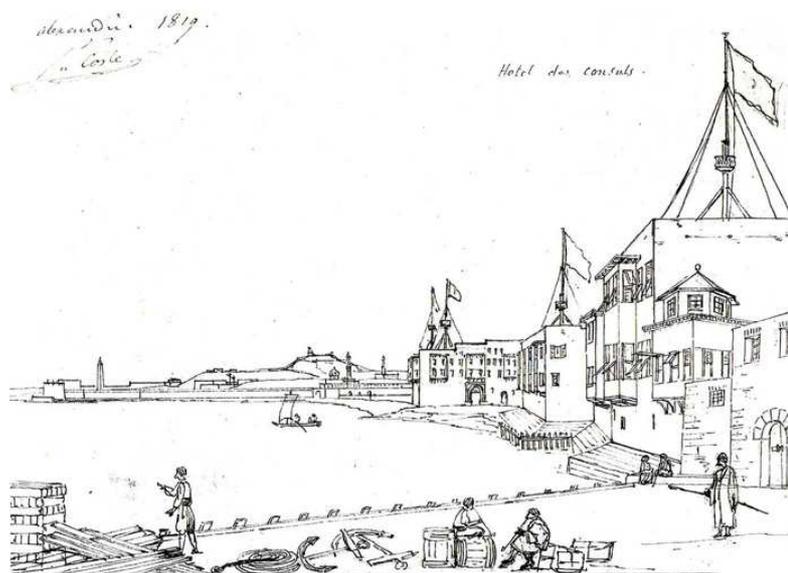
<sup>16</sup> MEZIN A., *op. cit.*, p. 4. Ordonnance de la Marine, août 1681.

<sup>17</sup> *Ibidem*, p. 4-5. Le Levant correspond aux régions de la Méditerranée orientale (de la Grèce actuelle à l'Egypte) et la Barbarie à l'Afrique du Nord, de Tripoli au Maroc.

<sup>18</sup> *Ibidem*, pp. 4-9.

consul prend acte des délibérations de l'assemblée<sup>19</sup>, des procédures engagées par le consul et des comptes de l'Echelle, ce qui fait de lui à la fois le secrétaire, l'archiviste, le comptable, le greffier et le notaire de la « nation ». Si le poste ne semble plus être occupé de façon permanente aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, le titulaire étant parfois appelé à résider au Caire auprès du consul général, de nombreux Français s'établissent à Alexandrie. Entre 1685 et 1719, ils sont cent soixante-six<sup>20</sup> à s'installer dans cette ville, qui devient peu à peu un centre d'achats et de ventes aussi important que le Caire, avant de périlcliter au XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1737, on y recense douze Français seulement<sup>21</sup>. Les archives du consulat de France à Alexandrie font état de soixante-seize résidents français en Egypte en 1769, puis de trente-neuf à Alexandrie en 1793, cinq ans avant le débarquement de Bonaparte, désappointé de trouver alors une bourgade de quelque huit mille habitants.

Le consulat général de France en Egypte est créé en 1774 ; sa résidence est fixée au Caire. Cependant, dès 1777, pour des raisons de sécurité et de protection des négociants français, le consulat général est transféré à Alexandrie : « M. Tott, dans le cours de son inspection, avait retiré le consul du Caire, où il était impossible de le mettre à l'abri des insultes et des vexations des Mamelouks, pour le placer à Alexandrie »<sup>22</sup>. La question du siège continue de se poser tout au long du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècle. Résider au Caire présente l'avantage d'être en contact direct et permanent avec les beys et les représentants de la Porte. A Alexandrie, il n'est guère possible en revanche de mener la moindre action politique. Ainsi, par la suite, le représentant de la France est chargé de suivre les déplacements du Pacha d'Egypte et réside alternativement au Caire et à Alexandrie.



Fondouk de France à Alexandrie. Gravure de P. Coste, 1819

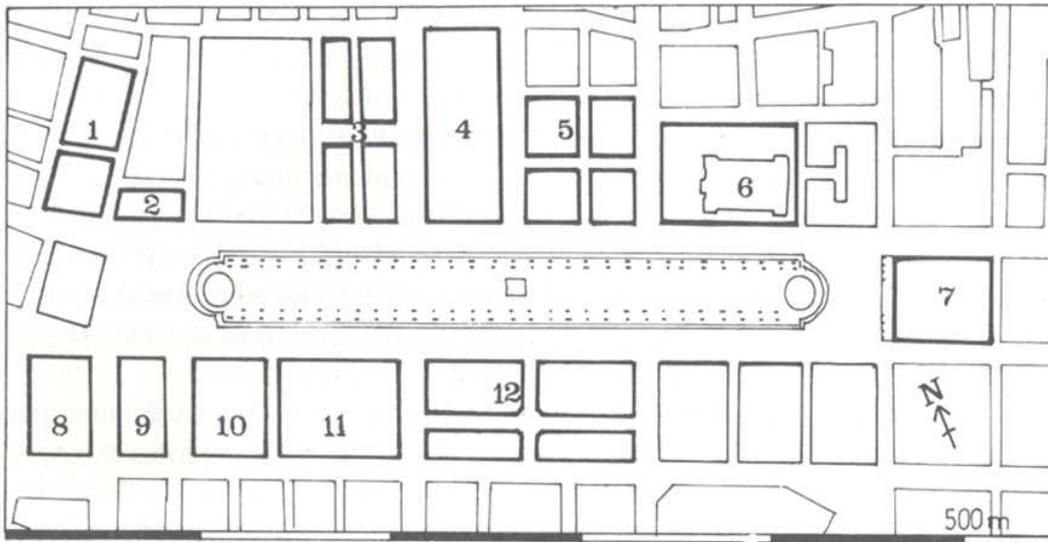
<sup>19</sup> BUTI G., *op. cit.* « La « nation » se réunit souvent en assemblée pour enregistrer les décisions du pouvoir central, de la Chambre de commerce de Marseille, de l'ambassadeur de France auprès de la Porte et pour prendre des décisions relatives à son fonctionnement interne ».

<sup>20</sup> MASSON P., *op. cit.*, p. 406.

<sup>21</sup> SENNOUNE O., *op. cit.*. Récit de F. L. Norden (1737).

<sup>22</sup> SENNOUNE O., *op. cit.*. Récit de Sonnini de Manoncour (1777-78). Ce transfert résulte de la mission d'inspection des établissements français au Levant du baron de Tott en 1777, cf. Mézin, *op. cit.*, p. 569.

Malgré le déclin des échanges au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'institution consulaire reste stable. Si l'action proprement commerciale est réduite, le rôle des consuls évolue vers la fonction diplomatique. En 1792, l'administration consulaire passe au département des Affaires étrangères et les consuls, désormais chargés d'affaires auprès de l'administration décentralisée du sultan, doivent défendre les privilèges français, tout en gardant leurs fonctions judiciaires, religieuses, notariales et commerciales.

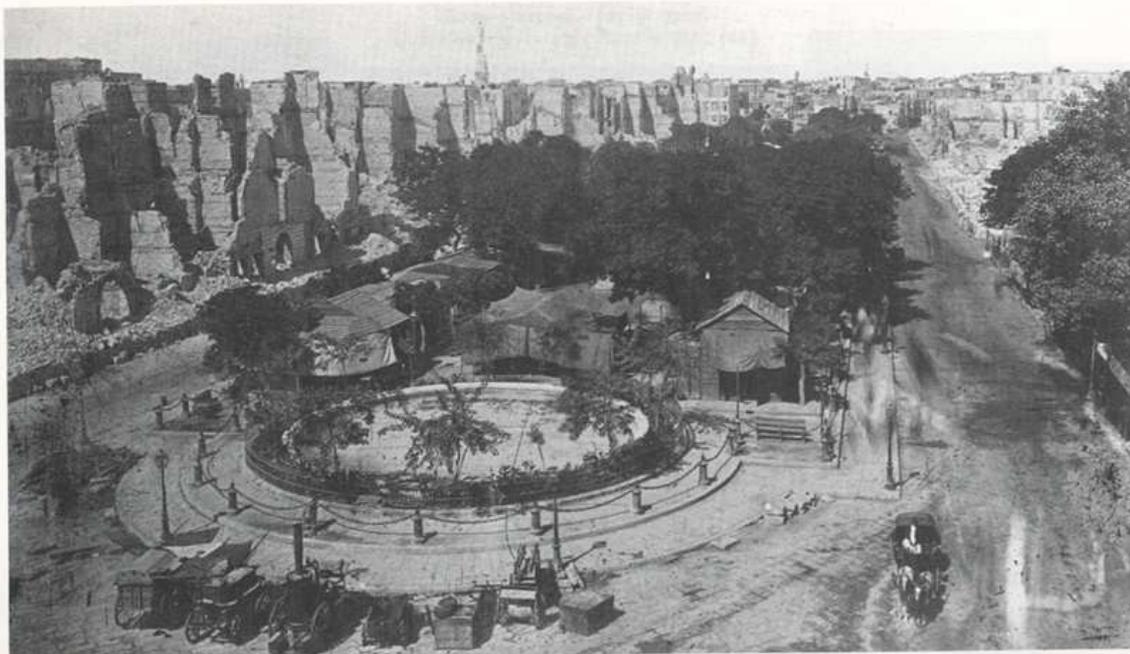


La place Mohammed-Ali en 1885.

1. Okelle Chorbagui. — 2. Palais Zizinia. — 3. Okelle Monferato. — 4. Okelle française. — 5. Okelle Abro. — 6. Église anglicane. — 7. Bourse khédivale. — 8. Okelle Gibara. — 9. Okelle Nubar. — 10. Maison Primi. — 11. Tribunal Mixte. — 12. Passage Menasce.

#### Place des Consuls (Mohammed Ali).

Un hôtel consulaire est construit de 1863 à 1866 dans le vaste quadrilatère séparant la mer de la ville turque, à l'orée de la ville nouvelle en construction, sur l'actuel *Midan al Tahrir*, qui est alors nommé « place des Consuls » car plusieurs consulats y sont édifiés. Le bâtiment français regroupe le consulat, la résidence consulaire, le tribunal, le greffe et la poste française. La période allant jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle correspond à l'apogée de la puissance des consuls étrangers à Alexandrie, qui cogèrent la ville avec le pouvoir khédivial. Comme tous les bâtiments de la place, le consulat est ravagé par le bombardement de la ville d'Alexandrie en 1882 par la flotte britannique, venue réprimer le mouvement national d'Ahmed Orabi. Les jardins placés à l'arrière sont par la suite ouverts au public, agrandis et prennent le nom de jardins français. Ces jardins forment aujourd'hui la place Orabi.



Place des Consuls en août 1882  
(photo d'archives - coll. R. Ilbert).

Place des Consuls après le bombardement de 1882



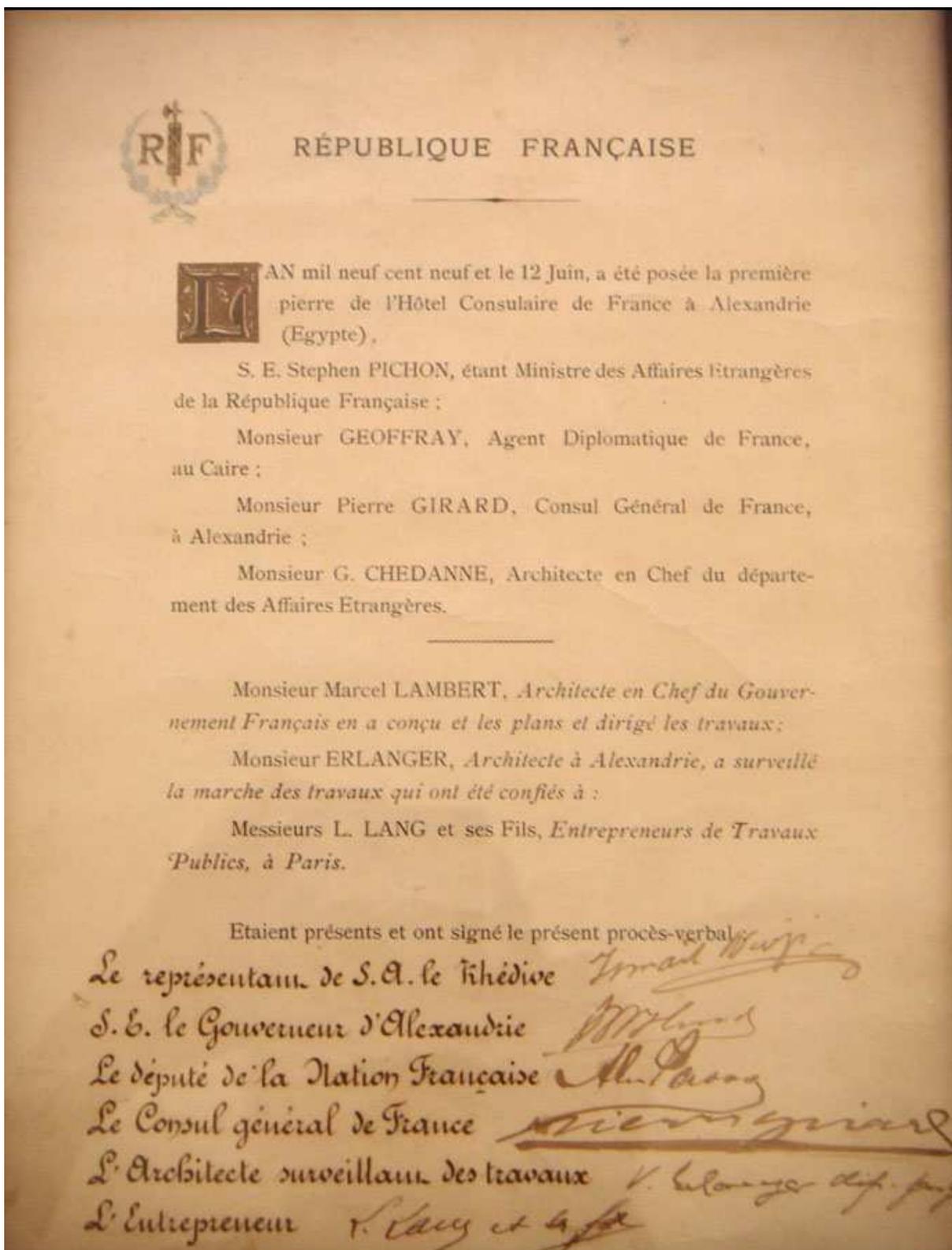
Les ruines du Consulat de France

En 1886, le gouvernement français acquiert un immeuble rue Nabi Daniel, où se trouve aujourd'hui le centre culturel français, et y installe provisoirement la chancellerie. En 1907, la France signe un contrat avec la municipalité, qui lui octroie un terrain réclaté sur la mer dans le cadre de l'aménagement de la corniche, en échange de l'ancien consulat détruit, aux fins de construire un nouveau consulat. La première pierre du nouveau consulat est posée le 12 septembre 1909. Il a pour architecte Victor Erlanger, qui copie un hôtel particulier parisien, et le bâtiment est inauguré en 1911. Son architecture prestigieuse met en évidence la puissance persistante du consul général de France, même si Alexandrie était déjà passée du « temps des consuls » à celui des notables<sup>23</sup>. Le statut de *lingua franca* et de principale langue de culture acquis par la langue française dans l'Alexandrie de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle suffit pour comprendre la place éminente qu'occupait le consulat général de France dans cette ville cosmopolite.



Chancellerie provisoire en 1886, 30 rue Nabi Daniel,  
Actuel Centre Culturel Français

<sup>23</sup> ILBERT R., *Alexandrie 1830-1930. Histoire d'une communauté citadine*, BiEtud 112, Tome I, Le Caire, IFAO, 1996, p. 233 sq.



Pose de la première pierre de l'Hôtel consulaire de France à Alexandrie, le 12 Juin 1909, par le consul général à Alexandrie Pierre Girard



Le Consulat de France, début du XXe siècle

Le consulat se replie sur le Caire en juin 1941. Alors que le gouvernement de Vichy confie en 1942 les intérêts français au consul de Suisse, l’Egypte devient un centre particulièrement actif pour la France Libre. A Alexandrie, le Bureau Français de la France combattante installe son siège à la « Maison de France », actuel centre culturel français. Les documents officiels sont timbrés du sceau « Bureau Français d’Alexandrie – Comité Français de Libération Nationale ». A l’été 1944, le consulat d’Alexandrie est rouvert et, en 1946, de Gaulle l’érige en consulat général de France.

En juillet 1956, Nasser annonce la nationalisation de la compagnie du canal de Suez. A la suite de l’intervention tripartite, les relations diplomatiques sont rompues, le 1<sup>er</sup> novembre 1956, et la France ferme en conséquence le consulat général. Après leur rétablissement, l’ambassade de France au Caire est rouverte en avril 1963, puis le consulat général à Alexandrie en septembre de la même année. Il demeure en activité depuis lors.

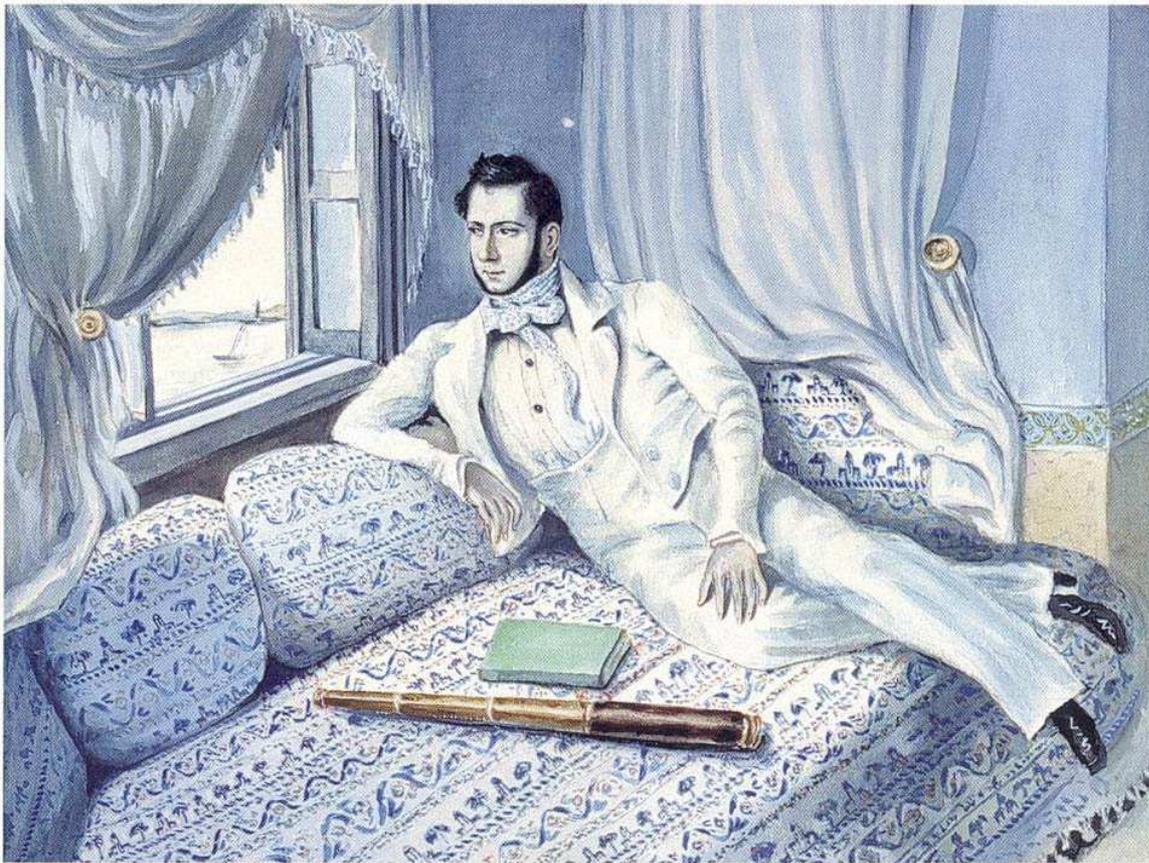
En dépit de l’influence importante qu’ils exerçaient grâce aux protections, même au faite de leur puissance au « temps des consuls », au XIX<sup>e</sup> siècle, les consuls de France à Alexandrie n’y ont, pas plus que leurs collègues, exercé de pouvoir véritable, partageant au mieux celui-ci avec les autorités égyptiennes. Deux d’entre eux au moins se sont, toutefois, avérés être des bâtisseurs d’histoire, dépassant ainsi l’importance de leur fonction.

Bernardino Drovetti commence sa carrière de vice-consul à Alexandrie en 1803 au milieu des affrontements entre Turcs et Mamelouks. Il y arrive deux ans après le départ de l'armée d'Orient, deux ans avant la proclamation de Mohamed Ali comme Pacha d'Egypte et quatre ans avant le départ de la flotte anglaise d'Alexandrie, dans lequel il joue un rôle non négligeable, avant la renaissance d'Alexandrie donc. Il y contribue grâce à ses talents diplomatiques, qui lui permettent de nouer des relations de confiance et d'estime réciproques avec Mohamed Ali. Ce dernier en fait son conseiller particulier, après sa révocation pour bonapartisme lors de la Restauration en France. Drovetti exploite alors cette relation pour devenir l'un des premiers collectionneurs européens d'antiquités égyptiennes. Il vend ses collections en particulier au roi du Piémont, puis à Charles X, permettant la création du Musée égyptien de Turin et de la division des Antiquités égyptiennes du musée du Louvre. L'influence de Drovetti ne se limite donc pas aux liens tissés dans ses fonctions de représentation auprès de Mohamed Ali. S'il n'avait pas rencontré le succès commercial que l'on sait, l'égyptologie italienne et française en auraient été affectées, et, par là même, l'égyptologie dans son ensemble, mais aussi l'égyptomanie française et aussi le tourisme international en Egypte... Rentré en grâce, Drovetti est nommé consul général de France en 1821 et poursuit son office à Alexandrie jusqu'en 1829, date à laquelle son état de santé le pousse à rentrer en France.



Bernardino Drovetti

Peu après, en 1832, Ferdinand de Lesseps débarque à Alexandrie comme vice-consul. Ses fonctions restent avant tout d'ordre commercial. Il entretient des liens étroits avec le vice-roi, qui lui confie l'éducation d'un de ses nombreux fils, Mohamed Saïd, le futur khédive. Il quitte l'Égypte en 1837 pour poursuivre sa carrière diplomatique et la regagne dix-sept ans plus tard, alors qu'il n'était plus diplomate, lors de l'avènement de Mohamed Saïd. Il présente à celui-ci le projet de percement de l'isthme de Suez et obtient la concession du canal en 1855. Lesseps, qui n'était pas ingénieur avait, curieusement, découvert ce projet juste avant de poser le pied à Alexandrie car, mis en quarantaine dans sa rade, il avait alors lu le mémoire rédigé sur le projet par l'ingénieur Lebon lors de l'expédition de Bonaparte. Si Lesseps n'avait pas été nommé consul à Alexandrie, le cours de l'histoire de l'Égypte moderne en aurait été changé, même si le canal de Suez aurait sans doute été creusé, d'une façon ou d'une autre.



Ferdinand de Lesseps au Consulat de France à Alexandrie

En prononçant en 1956 son discours de nationalisation du canal de Suez dans la ville où avait débarqué Bonaparte en 1798, première intervention européenne dans l'histoire de l'Égypte moderne, en haranguant la foule sur ce qui fut la « place des consuls », dans un bâtiment voisin du consulat de France détruit en 1882, en choisissant aussi le nom d'un ancien consul de France à Alexandrie,

Ferdinand de Lesseps, pour mot de passe déclenchant le processus de nationalisation du canal de Suez, Nasser exprimait, plus ou moins consciemment, la mémoire que retirait « l’Égypte égyptienne » en formation depuis 1952 d’un passé de domination étrangère, dont le consulat de France à Alexandrie constituait un élément. Ainsi, Nasser décidait de faire de cet endroit, qui fut le centre d’influence des Européens en Égypte, un lieu symbolique de l’émancipation nationale. La voix de Nasser résonne encore dans la conscience collective égyptienne.

La ville dans son ensemble allait subir les soubresauts de la décolonisation de l’histoire égyptienne, entrant dans une période de crise dont elle commence seulement à sortir. A l’instar d’autres pouvoirs issus de la décolonisation, l’Égypte républicaine privilégiera l’hinterland sur des marges portuaires au passé trop peu national, provoquant un exode à Alexandrie ; le consulat partagera ces vicissitudes après 1956, comme on l’a vu.

La conquête de Bonaparte suscite aujourd’hui en Égypte des sentiments ambivalents. Les abus de pouvoir des consuls du XIX<sup>e</sup> siècle alexandrin demeurent dans les mémoires. A l’heure de la lutte contre la contrebande d’antiquités, le commerce de Drovetti est, fatalement, assimilé à un pillage. Le nom de Lesseps est devenu pour beaucoup un symbole des méfaits de l’impérialisme, comme l’a montré le déboulonnage de sa statue à l’entrée du canal de Suez. Nombre de statues ont regagné la place publique en Égypte, changeant souvent d’endroit, mais pas celle-ci, dont seul reste le socle. L’exemple de Lesseps, dont le bicentenaire de la naissance est célébré en 2005 avec éclat en France, tout en étant passé sous silence en Égypte, montre combien les mémoires peuvent diverger d’un bord à l’autre de la Méditerranée.

Le gouvernement français a songé à plusieurs reprises, au cours des années récentes, à fermer le consulat général à Alexandrie, à l’instar d’autres pays (Japon, Etats-Unis, Allemagne...), en réaction à la crise de la ville et à la contraction de la communauté française résidante, environ 800 personnes actuellement. Cependant, Français et Égyptiens s’accordèrent sur l’importance de le maintenir en activité. Cette conjonction d’avis résultait, avant tout, d’une vision commune du monde contemporain contrastant avec la situation qui avait conduit, un demi-siècle plus tôt, à sa fermeture.

Il n’est pas interdit de penser qu’un facteur ait incité, peut-être de manière inconsciente, les autorités françaises à poursuivre cette aventure commune franco-alexandrine, la mémoire historique, qui s’est récemment muée en véritable « alexandromanie » dans le grand public cultivé français. Une telle attitude n’était-elle pas cohérente avec l’appui ferme apporté simultanément par la France à la reconstruction de la bibliothèque d’Alexandrie, monument culte qui fait d’Alexandrie un lieu de pèlerinage intellectuel ? A l’heure de l’invocation de l’histoire pour vivifier le dialogue des civilisations en Méditerranée, le maintien d’une présence historique pluriséculaire ne s’imposait-il pas ? Les enjeux de mémoire n’ont pas été négligeables dans la prise de décision.

Le bâtiment lui-même est un lieu de mémoire pour la France, de par sa fonction bien sûr mais aussi car les consuls ont autorisé la « colonie française d'Alexandrie » à faire de son hall d'entrée un véritable monument à ses morts des deux conflits mondiaux, comme tout visiteur peut le remarquer. La « galerie des consuls », qui rassemble au rez-de-chaussée les portraits de consuls s'étant succédés à Alexandrie, participe aussi de cet effort de mémoire.

Quel souvenir en retient-on du côté égyptien ? Pour les autorités, outre l'attachement à un pays politiquement proche et l'enjeu de prestige toujours accolé aux représentations diplomatiques et consulaires étrangères, le rôle de la culture française dans la formation de la personnalité nationale contemporaine et dans l'appartenance revendiquée à la francophonie, incitait à souhaiter la poursuite des activités du consulat général de France dans une ville qui se veut la fenêtre de l'Égypte sur le monde. Dans l'Alexandrie d'aujourd'hui, l'attachement à son égard est général dans les milieux francophones. Il est entretenu chez les jeunes par les écoles francophones. Une illustration en est l'accueil magnifique que celles-ci réservent aux consuls généraux lors de leurs visites. Au-delà même de ces milieux, cet attachement est lié à l'estime de la grande majorité des habitants pour la France, sa politique au Proche-Orient et sa culture. Il tient aussi à la haute idée que se font de leur ville nombre d'Alexandrins, attachés à un consulat prestigieux, installé dans un des plus beaux bâtiments de la ville et dont la présence rassure sur sa propre appartenance, son propre rang. Il révèle aussi une passion pour le consulat général comme lieu de mémoire : mémoire d'une ville tournée vers le monde, avant tout vers la France. Ainsi ce consulat d'un pays pas aussi étranger que les autres devient-il un élément de leur spécificité chez nombre d'Alexandrins, pas seulement les francophones parmi eux.

Même s'il faut faire la part du caractère mondain bien connu des élites alexandrines, l'invitation à la cérémonie du 14 juillet revêt chez elles une grande importance. Elles se doivent d'y être. Cette date finit, elle aussi, par rythmer la vie de la cité. Quand les invités du 14 juillet se pressent dans les jardins du consulat général, on peut croire que ce dernier a sa place dans la mémoire alexandrine. Aux antipodes de ces élites, quand, aux jours de fêtes et à la belle saison, la foule venue des quartiers informels se déverse sur la corniche et les jardins qui le jouxtent, le consulat général de France se trouve au milieu de la fête et des regards, donc assurément dans la mémoire de demain.

Que l'architecture de l'hôtel consulaire reflète la période européenne de la ville, contrastant par exemple avec le style néo-islamique de l'ambassade de France au Caire, construite à la même période, importe peu. Il épouse le style de la période moderne de l'histoire alexandrine et l'on ne peut le taxer d'allogène en raison de son extranéité.

Aujourd'hui intégré dans une cité réputée pour sa francophilie, le consulat général de France à Alexandrie fait-il partie des « lieux de mémoire » ayant contribué à bâtir l'identité de la ville ? Son histoire épouse celle d'une ville qui a vécu toutes les phases de la pénétration des intérêts européens en Égypte, y

trouvant sa croissance<sup>24</sup>. Les déplacements géographiques de l'hôtel consulaire d'un quartier à un autre de la ville ou ceux de la représentation consulaire française entre le Caire et Alexandrie, les périodes où celle-ci disparaît, illustrent, à leur façon, les aléas de l'histoire d'Alexandrie, son oscillation entre ouverture et fermeture et son ancrage dans les relations internationales en Méditerranée. Directement de par ses fonctions, indirectement grâce aux titulaires les plus prestigieux de la charge, ce consulat a contribué à modeler l'histoire de l'Égypte.

Ville phénix, Alexandrie connaît depuis près de dix ans une nouvelle renaissance, dont on ne sait, bien sûr, pas où elle mènera. L'échange semble constitutif de l'identité d'Alexandrie, à la source de sa vitalité, maintenant comme par le passé. Les liens avec la France y participaient, bien avant sa période cosmopolite moderne, comme l'atteste l'histoire du consulat de France, qui passe pour le plus ancien au monde.



Vue de la terrasse du Consulat (photo prise en 2005)

**Louis BLIN** est docteur en histoire contemporaine et arabisant. Il a été enseignant (Algérie, Syrie), journaliste (Paris), puis chercheur au CEDEJ (Le Caire) avant d'embrasser la carrière diplomatique. Il a été consul général de France à Alexandrie et directeur du Centre culturel français de 2003 à 2005.

<sup>24</sup> ILBERT R., *op. cit.*, p. 214.

---

### Bibliographie

ASHTOR E., *Levant Trade in the Middle-Ages*, Princeton, Princeton University Press, 1983.

BUTI G., *Affaires courantes à la chancellerie de France à Alexandrie au XVIII<sup>e</sup> siècle*, site Internet du Centre d'Etudes Alexandrines, [www.cealex.org](http://www.cealex.org).

CLEMENT R., *Les Français d'Égypte aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Le Caire, IFAO, 1960, 291 p.

DIESBACH G. de, *Ferdinand de Lesseps*, Paris, Perrin, 1998.

Doumerc B., « Les marchands du Midi à Alexandrie à la fin du XV<sup>e</sup> siècle », in *Annales du Midi*, Tome 97, n° 171, Juillet - Septembre 1985.

Guichard S., *Lettres de Bernardino Drovetti, consul de France à Alexandrie (1803-1830)*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2003, 639 p.

HEYD W., *Histoire du commerce du Levant au Moyen Age*, Leipzig, Otto Harrassowitz, Vol I : 1885, 554 p. ; Vol II : 1886, 799p.

ILBERT R., *Alexandrie 1830-1930. Histoire d'une communauté citadine*, 2 Tomes, BiEtud 112, Le Caire, IFAO, 1996, 886 p.

JONDET G., *Atlas historique de la ville et des ports d'Alexandrie*, Le Caire, IFAO, 1921.

MASSON P., *Histoire du commerce français dans le Levant au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Librairie Hachette, 1897.

MEZIN A., *Les consuls de France au siècle des Lumières (1715-1792)*, Paris, Imprimerie Nationale, 1997, 972 p.

SENNOUNE O., *Corpus des voyageurs*, site Internet du Centre d'Etudes Alexandrines, [www.cealex.org](http://www.cealex.org).

SENNOUNE O., « Fondouks, khans et wakalas à Alexandrie à travers les récits de voyageurs », in *Annales Islamologiques*, 38, Le Caire, IFAO, 2004.

*Alexandrie entre deux mondes*, Revue de l'Orient musulman et de la Méditerranée, 46, Edisud, 1987.

Les auteurs de cet article se sont aussi appuyés sur les recherches non publiées effectuées par Henri Dupuy, consul général de France à Alexandrie (1983-87), et sur la notice *La représentation diplomatique française en Égypte depuis 1384* rédigée par Pierre Fournié, conservateur en chef du Patrimoine à la Direction des Archives du ministère des Affaires étrangères, figurant sur le site de l'Ambassade de France en Égypte ([www.ambafrance.eg-org](http://www.ambafrance.eg-org)).